
Renvoi au comité de salut public de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Ville, district de Décise-le-Rocher, qui félicitent la Convention pour le gouvernement révolutionnaire et réclament l'envoi du bulletin des lois, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Ville, district de Décise-le-Rocher, qui félicitent la Convention pour le gouvernement révolutionnaire et réclament l'envoi du bulletin des lois, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 475-476;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31075_t1_0475_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Ce jour, sans cesse présent aux vrais Républicains, retrace les horreurs d'une servitude passée, l'obligation de surveiller, pour d'une main toujours hardie terrasser et anéantir les rejets qui pourroient naître de sa cendre. Il rappelle aussi en ce jour mémorable, la fermeté et le courage vraiment populaire de nos bons Représentans Montagnards, il sert d'aliment à la reconnaissance publique et reporte le peuple aux idées énergiques qui donnent l'impulsion nécessaire aux mouvemens que demande une Révolution qui a fait disparaître les abus et les crimes du trône, pour fonder le règne des loix, de la justice, de toutes les vertus sociales et rendre au peuple tous les droits qu'il tenoit de la nature et usurpés par la scélératesse de la corruption de quelques hommes pervers ennemis de l'humanité.

Ce jour sera désormais consacré à la réjouissance, la Convention nationale l'a décrété, cette mesure étoit digne d'elle, nous y applaudissons, est-il de fête plus républicaine, elle réchauffera les ames tièdes, elle arrachera des larmes de joie aux ames fortes, elle servira de tourment annuel aux ennemis des droits de l'homme et du citoyen.

Nous avons à votre exemple, dignes Représentans d'un peuple libre, nous avons aussy fêté ce jour mémorable, son anniversaire sera cher aux postérités les plus reculées.

Nous ne pourrions donner qu'une foible esquisse de l'allégresse générale, des mouvemens spontanés et continuels de satisfaction et de joie de tous les sans-culottes de cette commune dans cette journée si chère à tous les vrais Français, tous les cœurs se dilatèrent avec enthousiasme, les citoyens des deux sexes réunis d'esprit et de cœur à nos Représentans montagnards, aux Jacobins de Paris, ont fait redoubler leurs cris de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, et dans des embrassemens continuels ont renouvelé le serment de vivre libre ou de mourir, et à la face de l'éternel ont aussy juré paix aux chaumières et mort aux tyrans.

Restez fermes à votre poste, braves Montagnards, n'écoutez que votre courage et les besoins d'un peuple dont vous faites le seul espoir, nous jurons de périr au pied de la Montagne, plutôt que de souffrir que les satellites de la tyrannie en approchent pour en violer la sûreté ».

CIRAULD-REGNAUD (*présid.*), BÉLANT, DUFOUR (*secrét.*), CRUHARD (*secrét.*), BÉGER (*secrét.*).

4

La société républicaine de Mamers présente un essai de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Mamers, s.d., A la Conv.] (2)

« Resprésentans,

Vous avez fait des loix dignes de l'admira-

(1) P.V., XXXIII, 337. *J. Sablier*, n° 1199 ; *C. Eg.*, n° 575 ; *M.U.*, XXXVII, 409.

(2) *C* 295, pl. 993, p. 9.

tion de tous les peuples libres ; vous en faites ; continuez d'en faire. Pour nous observateurs zélés de vos décrets, nous avons trouvé du salpêtre ; nous en trouvons, et nous continuerons d'en trouver jusqu'à l'instant où la Montagne aura écrasé le dernier des ennemis de la République ».

DUBOIS (*présid.*), BLONDEAU (*secrét.*).

5

Le citoyen Darcy, écrivain au district de Dieppe, envoie trois livres en numéraire, et regrette de ne pouvoir donner davantage.

Mention honorable, insertion au bulletin, et envoi de l'extrait du procès-verbal (1).

6

La société populaire de Cozes, district de Saintes, annonce que, pour subvenir aux besoins des généreux défenseurs de la liberté, elle a offert en don patriotique, à deux époques, 242 paires de souliers et 204 chemises, et qu'elle vient en ce moment d'armer et d'équiper un cavalier jacobin, qui n'attend que le moment de se joindre à ses frères d'armes pour combattre les tyrans et les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

7

L'administration du département de la Charente-Inférieure adresse à la Convention nationale l'arrêté qu'il a pris pour la prompte exécution du décret du 8, relatif au séquestre des personnes suspectes.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

8

Le substitut de l'agent national près le district de Quillan, annonce que les biens des émigrés, vendus jusqu'à présent, ont quadruplé le prix de l'estimation (4). Un domaine estimé 10.000 liv., a été vendu 39.900 liv. (5).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux.

9

Les officiers municipaux de la commune de Ville, district de Décise-le-Rocher, félicitent la

(1) P.V., XXXIII, 337 et 497. *Bⁱⁿ*, 28 vent. (2° suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 337. *Bⁱⁿ*, 28 vent. (2° suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 337.

(4) P.V., XXXIII, 337.

(5) *Bⁱⁿ*, 25 vent.; *C. Eg.*, n° 575; *Ann. patr.*, p. 1959 ; *M.U.*, XXXVII, 409.

Convention nationale du gouvernement provisoire et révolutionnaire qu'elle a donné à la France, et l'invitent à rester à son poste ; ils réclament l'envoi du bulletin des lois.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

10

Les membres composant la société populaire de Villars, district de Nontron, département de la Dordogne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils ont fait plusieurs dons pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villars, 16 vent. II] (3)

« Citoyens législateurs,

Une Société populaire nouvellement formée s'empresse de vous payer le tribut de ses hommages et de vous faire part de son admiration pour vos glorieux travaux ; le succès le plus complet couronne votre courage ; continués donc, sages législateurs à bien mériter de la patrie. Nous vous invitons à demeurer à votre poste ; qui mieux que vous peut affermir les bases de la République que vous avés si sagement posées ; vos noms seront gravés en caractères de feu, non pas comme autres fois sur le bronze et l'érain (des Républicains dédaignent ces vains hommages) mais dans le cœur de tous les hommes, oui tous les peuples de la terre béniront votre mémoire ; à vous seuls il étoit réservé de proclamer les droits imprescriptibles de l'homme et d'en faire l'application aux gens de couleur. Vous avés brisé le sceptre des rois, vous avés terrassé l'hydre affreux du fédéralisme, vous avés d'un seul mot prononcé l'affranchissement de tous les esclaves, vous avés fait disparaître le fanatisme, vous avés enchaîné l'aristocratie, vous avés enfin déjoué le système astucieux de tous les malveillans ; il ne vous reste donc plus maintenant qu'à perfectionner votre ouvrage en annéantissant tous nos ennemis ; le moment n'est certainement pas éloigné ; qu'ils tremblent les vils tyrans qui nous menacent. Ils ne savent donc pas que le moindre éclat parti de la Montagne suffit pour les écraser ; Montagne sainte, jouis de la gloire, comme un autre Sinaï tu auras dicté des lois à l'univers. Pour nous enfants de la patrie nous soutiendrons ton courage jusqu'à la dernière goutte de notre sang et jusqu'à notre dernier soupir nous ne cesserons de crier Vive la République, Vive la Montagne.

Notre Société est peu nombreuse, mais elle n'est composée que de bons Républicains vrais sans-culottes, nous ne craignons point de dire que dès le commencement nous avons été à la hauteur des principes de la Révolution. Nous sommes pauvres ; n'importe, nous ne nous

(1) P.V., XXXIII, 338. B⁴ⁿ, 27 vent. (suppl^t) et 28 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 338. B⁴ⁿ, 27 vent. (suppl^t), et 28 vent. (2^e suppl^t).

(3) C 295, pl. 993, p. 7.

croyons point pour cela dispensés de faire notre offrande à la divinité commune, et quelques modiques que soient nos dons, nous sommes sûrs que la patrie ne dédaignera point l'obole du pauvre, elle vaut bien les présents forcés du riche et froid égoïste. Nous avons fait déposer chez le receveur de notre district la somme de 123 l. en numéraire, trois cent soixante dix sept livres en assignats et une paire de boucles d'argent. Nous avons également fait déposer à l'administration du district la quantité de 23 chemises, 45 paires de bas, un linceul, et 6 livres de charpie, vous en trouverez ci-joint les reçus. Salut et Fraternité ».

LAVENAUD, LAMARQUE, DELRIEU, DUPONT, VALADE aîné, CHAMPEAUX (présid.), LAROLPHIE, BESSE, LASSARAIS, LACOSTE, ROUGIER, DURIEU-PEYROUX, GOURSAT, JOLIVET (notable), CHAPEYROUX, LESCUYER, DUFFRAINE, JOLLIVET, DULARZY, JUBREBOST, TERMINARIAS, DUDOIGNON cadet, DUBREUIL, DOURNAY, LEMBLARD, PUTMARTIN, LAIARTE, CHEVALIER, MONNEAU.

11

Les administrateurs du district d'Auxerre annoncent que l'argenterie de toutes les églises du district consistant en 439 marcs 6 onces 6 gros de vermeil, 922 marcs 2 onces un gros d'argenterie et 1 132 marcs 6 onces 6 gros de galons et étoffes (1) a été déposée à la monnaie ; ils sollicitent l'établissement d'une fonderie dans la commune d'Auxerre où se trouve tout ce qui est nécessaire pour cet objet (2). Ils ont déjà 200 000 livres de métal de cloches et environ 10 000 livres de cuivre et potain.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

12

Les administrateurs du district de Belfort font passer l'état des effets fournis par les communes de ce district pour les besoins de nos frères d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Belfort, 17 vent II] (4).

« Citoyens législateurs,

Les administrateurs du district de Belfort ont cru remplir un devoir bien cher à leur cœur. Depuis longtemps ils voient leurs concitoyens se disputer à l'envi la jouissance inextinguible de venir par des sacrifices multipliés, au secours de leurs braves frères d'armes qui sont à leur frontière depuis longtemps, ils sont témoins de l'empressement avec lequel ces braves défenseurs de la patrie sont accueillis dans

(1) B⁴ⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t) et 28 vent. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 575; J. Fr., n° 538; M.U., XXXVII, 410; J. Sablier, n° 1199; Ann. patr., p. 1955.

(2) P.V., XXXIII, 338.

(3) P.V., XXXIII, 338. B⁴ⁿ, 27 vent. (suppl^t) et 28 vent. (2^e suppl^t).

(4) C 294, pl. 982, p. 1.